



TRANSMIS LE 11/05/2026  
REÇU LE 11/05/2026  
AFFICHÉ LE 12/05/2026  
NOTIFIÉ LE 12/05/2026  
PUBLIÉ LE 12/05/2026  
EXÉCUTOIRE LE 12/05/2026

2026/...

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE  
- 95130 -  
-----

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026 DÉLIBÉRATION N°21

**OBJET : SPORTS - ASSOCIATION FRANCONVILLE ATHLÉTISME VAL-D'OISE (F.A.V.O) - ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE 2026 - AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,  
L'an deux mil vingt-six, le 28 du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire** : Xavier MELKI.

**Adjoins au Maire (\*)** : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Sabrina FORTUNATO, Patrick BOULLÉ, Claire LE BERRE, Dominique ASARO, Gaëlle KOKCIKARAN, Frédéric LÉPRON, Nadine SENSE, Franck GAILLARD, Étienne LE BÉCHEC.

**Conseillers Municipaux (\*)** : Françoise GONZALEZ, Patrick HALABI, Céline HECQUET, Roland CHANUDET, Rina SATTAPPANE, Vathoulom PHINITH, Michelle SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA, Ginette FIFI-LOYALE, Bruno DE CARLI, Florence DECOURTY, Nathalie PAIS, Salih AMASH, Faïza DERFOUF, Valentin BARTECKI, Zurine LOPEZ BRASA, Jean-Marc GAYET.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*)** : Stéphane AUBOIN, Pasionaria ENEDAGUILA, Camille PRÉVOST, Aurélie MANGA.

#### ABSENTS ayant donné Procuration

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Mohamed BANNOU : Françoise GONZALEZ  
Jacques DUCROCQ : Nadine SENSE  
Sophie FERREIRA : Zurine LOPEZ BRASA  
Anton HILDMANN : Sabrina FORTUNATO  
Rokhaya ESNAULT : Patrick HALABI  
Marc VASSEUR : Claire LE BERRE

**Secrétaire de séance** : Sabrina FORTUNATO

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Service des Sports

Question n°21 du CM du 28/04/2026 - P 1/2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026 DÉLIBÉRATION N°21

**OBJET : SPORTS - ASSOCIATION FRANCONVILLE ATHLÉTISME VAL-D'OISE (F.A.V.O) - ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE 2026 - AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.**

### Le Conseil municipal,

**VU** les articles L.2121-12, L.2121-13 et L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, instaurant le principe du conventionnement,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 11 décembre 2025 accordant à l'association Franconville Athlétisme Val-d'Oise (F.A.V.O) une avance de subvention d'un montant de 50 000 € (cinquante mille euros),

**VU** le budget communal,

**CONSIDÉRANT** le projet développé par l'association Franconville Athlétisme Val-d'Oise (F.A.V.O) et son inscription dans la vie sportive et locale,

**CONSIDÉRANT** la demande de subvention de fonctionnement émise par l'association en date du 28 novembre 2025, dans le cadre du budget de la Ville 2026,

**CONSIDÉRANT** le projet de convention d'objectifs, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation et de contrôle de la subvention et notamment les possibilités de reversement de cette dernière à l'Entente Franconville Césame Val-d'Oise (EFCVO), avec un montant maximal autorisé de reversement de 53 000 € (cinquante-trois mille),

**APRÈS** l'avis de la Commission Attractivité et Cohésion en date du 14 avril 2026, et de la Commission Ressources et Développement en date du 16 avril 2026,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des votants, le Conseil municipal,**

**Article 1 : DÉCIDE** d'approuver la convention de subventionnement entre la Ville et l'association Franconville Athlétisme Val-d'Oise (F.A.V.O), annexée à la présente délibération.

**Article 2 : AUTORISE** M. le Maire à signer la convention précitée.

**Article 3 : APPROUVE** le versement du solde de la subvention, soit 50 000 € (cinquante mille euros), au titre de l'année 2026 sous réserve de la signature de la convention par les deux parties, convention autorisant un reversement partiel à l'EFCVO.



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Service des Sports

Question n°21 du CM du 28/04/2026 - P 2/2

**Article 4 : PRÉCISE** que le montant total de la subvention au titre de l'année 2026 s'élève à 100 000 € (cent mille euros).

**Article 5 : DIT** que la dépense sera imputée au budget 2026 de la Ville.

**Article 6 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 7 : PRÉCISE** que M. le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme  
Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne  
Conseiller régional d'Île-de-France



**À l'UNANIMITÉ** des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**Acte à classer**

DEL28042026Q21

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2026-05-11T07-13-41.00 ( MI269669377 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20260428-DEL28042026Q21-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : SPORTS - ASSOCIATION FRANCONVILLE ATHLÉTISME VAL-D'OISE (F.A.V.O) - ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE 2026 - AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.

Date de décision : 28/04/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.2. attribuées aux personnes morales de droit privé (associations )

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 21 - SPORT Sub FAVO 2026.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

21 - pj FAVO conv sub 2026.PDF Type PJ : 21\_DO - Document d'orientation et d'objectif

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 11/05/26 à 07:13

Date 11/05/26 à 07:13

Date 11/05/26 à 07:18

Par SADEQ Fatiha

Par SADEQ Fatiha